

DELIBERATION n° CS 01 07 22 Séance du Jeudi 7 Juillet 2022

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 12
Pouvoir : 0
Absent : 7

Date de la convocation

Le 29 Juin 2022

Date d'affichage

Le Jeudi 7 Juillet 2022 à 11 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Thierry REVEIL

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Roger COMBRES représenté par M. Christian CUVELLIER ; M. Benoit DESENLIS représenté par M. Jean-Pierre DOAT ; M. Patrick DUBOSC représenté par M. Guy MANTOVANI ; Mr Didier DUPRONT représenté par M. Serges CAUSERO

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES, Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mr Claude NEF, Jean FALCO, Jean-Claude BOURGUIGNON

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, Trigone souhaite adapter ses procédures, en s'appuyant sur celles imposées aux établissements publics (communes, département,...).

Ces adaptations concernent principalement les modalités de rédaction des procès-verbaux de l'Assemblée et l'adaptation de l'article 1.1. « La composition du Comité Syndical formé en collège » et l'article 23 « votes » : suite à la modification des statuts sur la représentation du Département au sein de Trigone.

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

- **D'approuver les termes du nouveau règlement intérieur de l'Assemblée ci-annexé.**

**Le Président
Francis DUPOUEY**